

CONSEIL MUNICIPAL 25 juin 2010

Intervention : Mme Emmanuelle GAZIELLO

Délibération : 4.1 délégation de service public pour l'organisation du Nice jazz festival pour les années 2011, 2012 et 2013. Lancement de la procédure

Mme MARLAND-MILITELLO.- Je vous présente la délibération n° 4.1 qui concerne le lancement de la procédure de la délégation de service public pour l'organisation du Nice Jazz Festival dont le maire, lundi 21 juin, a fait un point presse en donnant des précisions extrêmement détaillées tant sur le plan technique, culturel, touristique et économique de l'intérêt du lancement de cette procédure.

Délibération : 4.14 musée matisse - convention de parrainage avec la société artematica (Italie)

Mme MARLAND-MILITELLO.- Il s'agit d'une convention de parrainage avec la société ARTEMATICA qui nous a octroyé une subvention de 45 000 euros pour la production d'expositions de peinture, en particulier « Lydia D. ».

M. LE MAIRE.- Merci. Bravo, Madame l'Adjointe, pour cette capacité de faire une bonne synthèse sur de très bons dossiers.

Je passe la parole à madame Gaziello.

Mme GAZIELLO.- Madame l'Adjointe, Monsieur le Maire, sur la délibération n° 4.1, le lancement de la DSP pour le festival du jazz, il y a tout d'abord une phrase dans ce contrat qui nous a choqués tout de suite : « *Les candidats auront la possibilité de formuler toute demande tendant à assurer l'équilibre financier du contrat.* »

Autrement dit, on socialise les pertes et on privatise les profits. Une délégation de service public, normalement, c'est aux risques et périls du délégataire. Eh bien là, ce n'est pas le cas. N'importe quelle demande, je ne sais pas laquelle, par exemple on pourrait demander à augmenter encore les tarifs ou à refuser certaines choses, bref, c'est inadmissible. Ensuite les tarifs dissociés. Vous avez introduit dans cette offre le fait de dissocier les tarifs selon les bourses. Ainsi, il y aura un tarif pour un spectacle, un tarif pour un autre spectacle, pour une autre scène ou pour une autre scène, ou bien pour la totalité du festival.

Or, c'est inadmissible aussi puisque c'est la fin de l'esprit du festival du jazz tel qu'il a été initié il y a plus de trente ans et qui faisait justement sa spécificité puisque l'on venait pour voir une tête d'affiche mais on en profitait aussi pour connaître d'autres artistes qui étaient un peu moins connus.

Ensuite, le carré VIP est reconduit, fort bien, je reconnais que cela représente quand même 10 % des recettes apportées à ce festival, mais ce carré VIP devrait permettre, puisque les recettes sont plus importantes grâce à lui, de redistribuer envers les plus modestes, en remettant à l'ordre du jour les préventes que je vous avais déjà redemandées l'année dernière et qui existaient il y a deux ans, préventes du festival

du jazz qui s'adressent un mois à l'avance aux Niçois, de manière à ce qu'ils puissent avoir des billets à tarif un peu plus accessible que pendant le festival. Cela s'est toujours fait et cela a disparu avec le délégataire présent.

En conclusion, nous voterons contre ce lancement de DSP.

Merci.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. D'autres interventions ?

Monsieur Chauvet.

M. CHAUVET.- Madame l'Adjoint, ma première intervention portera sur la délibération n° 4.1, celle du jazz. C'est une initiative évidemment très importante que vous prenez, presque historique, puisque nous allons quitter le parc de Cimiez dans lequel, depuis plusieurs dizaines d'années, ce festival se déroulait, il faut le dire à la satisfaction de plusieurs dizaines de milliers de personnes chaque année. La réputation de ce site est mondiale et, de toute évidence, ce n'est pas anodin que d'abandonner les Arènes pour descendre sur la place Masséna, mais vous êtes majoritaires et légitimes, l'avenir dira si vous prenez une bonne ou une mauvaise décision. Ce que je crois, c'est que ce n'est pas le moment de prendre cette décision, pour deux raisons.

La première raison est que, selon moi, vous lancez tardivement cette délégation de service public. Je veux dire par là qu'en commission nous en avons parlé, il m'a été dit que vers la fin de l'année, au mois de décembre, vous pensiez être en mesure de faire choisir le délégataire par le Conseil municipal. C'est trop tard. C'est trop tard parce que les contrats en matière de jazz se signent régulièrement chaque année au mois d'octobre, ou au mois de novembre au plus tard. Après, on peut encore signer mais on prend les restes des chanteurs, des musiciens qui restent sur le marché et, surtout, on subit leurs exigences financières.

Dès lors que vous vous y prendrez au mois de janvier 2011, il me paraît que la partie sera perdue au plan artistique et financier.

Et puis il y a une seconde considération qui joue sur le calendrier, c'est qu'à lire le dossier de présentation, on constate qu'alors que la DSP est lancée pour 2011, 2012 et 2013, vous indiquez que des travaux sont prévus sur le site, que ces travaux sont faits par Nice Côte d'Azur et que l'on ne connaît pas exactement leur calendrier. Par conséquent, à l'heure où nous parlons, le périmètre du site n'est pas précisément connu pour les années 2012 et 2013.

Je dis, Monsieur le Maire, Madame l'Adjoint, qu'il y a péril parce que lancer une consultation à des professionnels et ne pas pouvoir leur dire avec précision quel sera le périmètre du site qui leur sera confié en délégation, cela me paraît périlleux et les gens qui vont répondre à l'appel risquent soit d'être dissuadés de le faire, soit de le faire dans des conditions très inconfortables.

En un mot, en un seul, vous prenez un risque, il me semble que si vous vouliez absolument déménager le festival, il fallait à tout le moins rester encore trois ans sur Cimiez, quitter ensuite, après accomplissement des travaux sur le nouveau site de Masséna, descendre le festival. Merci.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Madame Grégoire-Concas.

M. CHAUVET.- J'avais d'autres interventions sur d'autres dossiers.

M. LE MAIRE.- Alors allez-y.

M. CHAUVET.- Concernant la délibération sur l'Académie internationale d'été, la 4.2, Madame l'Adjoint, je voudrais simplement, s'il vous plaît, vous demander de bien vouloir nous faire tenir prochainement en communication les documents que l'Académie d'été doit à la Ville en vertu de la convention d'objectifs, c'est-à-dire le bilan et les annexes.

Enfin, dernière intervention sur la délibération n° 4.12, la convention de mise à disposition d'une partie des locaux de la Diacosmie au théâtre. C'est une chose qui est rendue nécessaire puisque la Diacosmie n'est plus utilisée à 100 %. Aussi, pourquoi ne pas la sous-louer, enfin la louer directement au théâtre, bien évidemment ? Mais, cela étant dit, il faut quand même regretter la non-utilisation complète de la Diacosmie.

Cette année, au vu de la programmation dont nous parlerons ce soir, j'observe qu'alors que la Diacosmie est faite pour fabriquer des décors et des costumes, on va fabriquer zéro décor pour la saison à venir et on va fabriquer les costumes d'une seule production unique. Cela veut dire que l'on paie des couturiers, des plombiers, des menuisiers, des serruriers qui ne sont pas employés complètement, ils sont sous-employés.

C'est une défaillance de l'équipe nouvelle que vous avez mise en place, la nouvelle équipe artistique, dont le conseiller artistique monsieur Alain Lanceron. Je vous indique d'ailleurs que j'ai contesté en justice les conditions dans lesquelles ce monsieur a été amené à collaborer avec l'opéra de Nice et que j'ai déposé une plainte entre les mains du procureur de la République à ce sujet.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Grégoire-Concas, vous avez la parole.

Mme GREGOIRE-CONCAS.- N'est pas niçois celui qui ne s'intéresse pas au festival du jazz, Monsieur le Maire, donc effectivement je vais en parler. C'est un événement particulièrement important pour la ville tellement il est attaché à l'image même de Nice.

J'ai exprimé en commission une petite nostalgie tout à fait personnelle de voir quitter le site de Cimiez, mais je crois que c'est une gageure et une bonne chose de descendre ce festival dans la ville et de le mettre au cœur de l'activité des Niçois. C'était d'ailleurs dans notre programme, on peut donc se féliciter de cette prise de décision, mais c'est bien la seule puisque je regrette que l'on ait encore recours à l'affermage pour ce type de manifestation.

On nous explique pour toute délégation de service public, Monsieur le Maire, que la Ville n'a pas les compétences pour faire ceci, la Ville n'a pas les compétences ni le personnel pour faire cela. On nous a expliqué cela pendant longtemps en ce qui concerne la restauration scolaire et c'est en train de changer, et j'aurais aimé qu'à l'occasion du renouvellement de cette DSP on réfléchisse à une possibilité de gérer ce festival nous-mêmes et d'en faire ce que l'on voulait nous-mêmes, d'autant que depuis que je suis élue dans cette ville, depuis 2001, je n'ai jamais trouvé une majorité ou une opposition satisfaite du délégataire du festival du jazz.

Cela étant, il y a quelque chose qui m'interpelle particulièrement dans le projet qui nous a été proposé, c'est la multiplicité des tarifications. On en a longuement discuté en commission consultative des services publics, j'ai bien entendu l'argumentation des services qui était de dire que cela va favoriser un public modeste qui n'a pas nécessairement la possibilité de payer un ticket d'entrée cher, cela va favoriser le confort des spectateurs qui viendront voir les spectacles, qui seront sûrs d'avoir une place à l'endroit et au spectacle qu'ils pourront voir, mais je crois, comme vous l'a indiqué ma collègue Emmanuelle Gaziello, que l'on est en train de tuer la spécificité du festival de jazz de Nice.

Quelle est l'originalité de ce festival ? C'est en effet d'avoir trois scènes en accès libre avec un seul droit d'entrée. Quand on réserve sa place pour le festival du jazz, si l'on veut par exemple aller écouter Al Jarreau, comme il y a d'autres spectacles, du coup on va voir les autres spectacles et souvent on découvre des musiques, des compositeurs, des musiciens que l'on ne connaissait pas et que l'on va ainsi pouvoir découvrir.

Avec ce système de triple tarification, on va perdre cet esprit-là, cet esprit de grande fête, de déambulation artistique. J'ai bien compris qu'il y aurait des tickets pouvant donner accès aux trois scènes en même temps, mais on est véritablement dans une politique tout à fait différente. D'autant que, quand on regarde les programmations qui sont faites, on se rend bien compte que chaque soir il y a un ou deux spectacles qui ont plus de renommée, les personnes qui voudront aller voir tel artiste prendront leur place pour cet artiste-là et ne prendront pas de place pour les autres artistes, et je crains qu'à terme on se retrouve avec un festival du jazz un peu à l'instar de ce qui se fait à Juan-les-Pins, où l'on ne gardera plus qu'une scène, la scène la plus rentable, celle où il y aura le plus de monde et où il y aura une première partie et une seconde partie de manière tout à fait classique.

C'est vraiment ce qui m'ennuie dans ce projet de délégation de service public, c'est cette politique tarifaire qui est mise en place et qui, encore une fois, à mon sens, risque très rapidement d'enlever l'originalité du festival du jazz de Nice, au-delà du lieu qui, je vous le confirme, pour moi est une bonne chose parce que, et j'en viens au dernier point de mon intervention sur ce festival, j'espère que cela permettra de développer un festival du jazz off. J'ai vu dans le projet de délégation que c'était l'une des obligations du futur délégataire d'organiser cela ailleurs dans la ville, mais j'espère qu'il y aura des initiatives privées aussi pour que ce festival du jazz ne soit pas que le festival du jazz officiel de la ville de Nice mais puisse aussi rayonner dans d'autres lieux où l'on fait de la musique, on écoute de la musique, peut-être à la cave Romagnan si un jour ils arrivent à régler leurs difficultés avec leur copropriété et si l'on arrive à avoir une vraie médiation dans ce dossier.

Je vous remercie de l'attention que vous avez portée à mes explications. En l'état, notre vote ne peut être favorable malheureusement.

M. LE MAIRE.- Tout le monde est-il intervenu ?

Avant de laisser le soin à madame Marland d'apporter toutes les réponses, je veux d'abord dire un mot sur la décision que j'ai prise, puisque je l'avais dit l'année dernière déjà, tout le monde était prévenu, l'année dernière j'avais fait savoir mes insatisfactions à l'égard du délégataire qui, finalement, a respecté un cahier des charges qu'on lui a donné, je ne peux donc pas lui reprocher de ne pas avoir respecté le cahier des charges, mais en tout cas le cahier des charges qu'il appliquait ne me convenait pas, et puis le festival du jazz a évolué : en 1971-1974, je le rappelle, il était au jardin Albert-1^{er} ; en 1974 ou 1975 il est monté à Cimiez, ce sont les grandes années que nous gardons tous au fond de notre coeur avec une certaine nostalgie. Après, il faut le dire, ce dont nous débattons aujourd'hui c'est savoir si l'on continue un festival du jazz qui n'en est plus un, permettez-moi de vous dire que c'est cela dont il s'agit aussi, ou si nous avons l'ambition de recréer un festival du jazz qui ait une grande dimension.

Je vous rappelle que Nice Jazz Festival est la propriété de la ville de Nice, ce n'est pas la propriété de quiconque, c'est une appellation qui nous appartient. Nous avons perdu le grand festival du jazz de Nice, nous l'avons perdu au cours des années écoulées, il est parti à Antibes, vous le savez très bien. Aujourd'hui, le grand rendez-vous du jazz sur la Côte d'Azur n'est plus Nice mais Antibes, parce que malheureusement un certain nombre de ceux qui en avaient la charge, tout doucement ont laissé les choses se faire, s'étioler, et je ne reproche en aucun cas à Antibes d'avoir su saisir des opportunités que nous, nous avons abandonnées et laissées passer.

Pour autant, et c'est aussi une des conditions que je fixe dans le calendrier, il convient que nos deux festivals ne se superposent pas, pour qu'il n'y ait pas de concurrence, mais qu'ils se complètent en termes de calendrier, c'est important. Je crois qu'il y a dans le département des Alpes-Maritimes, dans le deuxième pôle touristique de France, de l'espace pour deux grands festivals du jazz. Il n'est pas question de rentrer en concurrence avec Antibes, nous pouvons reprendre tout doucement notre place. Sur les arguments des uns et des autres, et notamment je crois ceux de monsieur Chauvet, quelqu'un a dit qu'il espérait que nous ne perdions pas de fréquentation mais que nous montions en fréquentation, la réalité est que les chiffres déclinent chaque année : nous étions encore à 4 700 ou 4 800 entrées/jour il y a deux ans, l'année dernière nous étions à 4 100 ou à 4 200 et cela continue à plonger. C'est la réalité. Nous avons un festival qui décline.

De plus à Cimiez, j'ai un vrai problème environnemental. Cimiez n'a plus de capacité à se renouveler, à se ressourcer. On peut faire tous les travaux d'entretien que l'on veut à Cimiez, aujourd'hui le festival du jazz tel qu'il est, en y rajoutant quelques autres événements mais qui ont moins de conséquences, fait que nous n'arrivons plus à reconstituer les pelouses de Cimiez, nous n'arrivons plus à reconstituer une part de la biodiversité, nous avons de plus en plus de mal à tenir en état cette olivaie qui est magnifique et qui est un site exceptionnel.

Je veux relancer, avec la direction de l'archéologie que j'ai constituée et qui n'existait plus depuis 1965 - les fouilles dans les arènes sont terminées mais elles nous ont permis de redécouvrir un certain nombre de choses, de réhabiliter un patrimoine et de redonner un peu d'éclat à ces arènes, et je remercie Jean-Marc Giaume pour tout le travail qu'il fait - les fouilles archéologiques sur les thermes qui ont été complètement envahis par les mauvaises herbes, qui se sont dégradés alors que, jusqu'au terme du mandat de Jean Médecin, il y avait une direction de l'archéologie à la ville de Nice qui avait fait un travail remarquable ; tout a été abandonné depuis. Nous avons relancé cela comme nous l'avons relancé sur le site du Château et comme d'ailleurs nous sommes en train de le faire sur le parking Sulzer de manière préventive.

Je suis donc très attaché à redonner à Cimiez tout cela en termes patrimoniaux.

Si l'on veut continuer à en faire presque la « foire à neuneu », parce que c'est ce que c'est devenu, permettez-moi de vous le dire, avec des lieux de vente de nourriture qui sont à la limite de ce que j'attends comme image pour ma ville et pour un grand rendez-vous comme celui-là, eh bien ce n'est pas ce que je veux soutenir et défendre dans ma ville.

Je veux donc remettre Cimiez en état, je veux reconstituer ce lieu patrimonial et l'utiliser à des lieux de rencontre qui soient d'une autre dimension et d'un autre caractère que le festival du jazz. Pendant deux ou trois ans où de toute façon il me faudra cela, c'est en même temps le temps où je veux faire monter en puissance un nouveau jazz et reconquérir des parts de marché.

Je dois dire que j'avais une petite hésitation encore jusqu'à la célébration du cent-cinquantième et que, le soir où nous avons fait jouer de façon extraordinaire - et je salue l'équipe de Jacques Hédouin et Alain Lanceron - la 9^e symphonie, gratuitement, quand on me disait que l'on risquait des troubles à l'ordre public et qu'il y aurait du bruit place Masséna et jardin Albert-1^{er}, on a fait jouer dans un recueillement absolu la 9^e symphonie de Beethoven sur la place Masséna avec près de 5 000 personnes dont certaines avaient programmé de venir, d'autres n'étaient que de modestes passants qui étaient là avec leurs enfants, qui sont venus par curiosité, qui se sont massés, qui se sont assis par terre avec les enfants, avec les papys et les mamies, et qui ont partagé ce moment de recueillement extraordinaire, je me suis dit qu'aujourd'hui nous devons utiliser nos espaces de vie pour organiser dans le cœur de la ville de grands événements.

Ma décision est claire, elle est prise, parce que derrière, alors que nous allons faire, d'après vous, Madame Gaziello, du « bling-bling » avec la trame verte issue du Grenelle de l'environnement, nous verrons comment sera jugé votre « bling-bling » au moment des élections municipales, Madame Gaziello, je serais très curieux de savoir le regard que l'on portera sur le jugement qui est le vôtre et sur ce que nous aurons réalisé.

Trame verte, Nicolas Hulot, Grenelle de l'environnement, 13 hectares d'espaces verts dans le cœur de ville où je vais faire tomber le mur de la honte entre le parking Shell et la gare routière pour avoir cette trame extraordinaire jusqu'au bord du littoral et où, en même temps, nous organiserons cela, avec Rudy Salles qui bien évidemment prendra, avec Muriel Marland, Jean-Marc Giaume, Bernard Baudin, Véronique

Paquis, une part importante à la mise en oeuvre de tout cela, et avec Alain Philip qui devra, avec sa baguette, conduire les travaux.

Nous allons décliner tout cela et nous donner les moyens de reconstituer le théâtre de verdure qui est un très beau lieu que nous voulons préserver en termes de patrimoine, mais qui est sous-exploité parce qu'il n'a plus de couverture, parce que la réglementation actuelle fait qu'il pouvait être utilisé à 3 000 places il y a encore une dizaine d'années de cela mais, avec les conditions et les normes de sécurité actuelles, on ne peut pas dépasser les 1 800 ou 2 000 places ; il faut donc l'équiper pour en faire une très belle salle de spectacle l'été et l'hiver, une salle naturelle qui existe, qui n'exige pas de notre part de gros investissements, mais où le seul fait d'organiser le festival du jazz à cet endroit est un argument de plus pour très rapidement équiper le théâtre de verdure et avoir un espace culturel de plus dans la ville. Je veux aussi reconstituer le kiosque qui existe depuis le début du siècle dernier et qui, aujourd'hui, est complètement dénaturé et auquel je veux donner son caractère historique. D'ailleurs nous avons une délibération pour aider l'harmonie municipale, je veux redonner aussi tout son éclat à cette harmonie dans un lieu de rencontre populaire le dimanche pour tous les Niçois.

Le festival du jazz, le kiosque, le théâtre, imaginez un espace structuré autour de l'arche de Venet, tout cela dans le coeur de la cité où ma préoccupation permanente, je m'en excuse, est l'emploi, l'activité, faire en sorte que l'on vienne à Nice pour consommer, que l'on soutienne l'activité de nos restaurateurs, de nos hôteliers, de nos commerçants. Nous avons le « carré d'or », nous avons le Vieux-Nice auquel nous sommes en train de redonner tout son éclat, c'est ici qu'est le coeur de vie économique de la cité. Le soir, permettez moi de vous dire qu'alors qu'à Cimiez on achète une saucisse merguez, si en sortant on a tout ce qu'il faut autour, en famille, on va consommer et en même temps on accompagne et on soutient l'emploi et l'activité de la cité, et on peut avoir des nocturnes commerciales, etc.

C'est un choix que je fais, que j'assume délibérément et qui, en plus, va nous permettre de monter en gamme par rapport à ce cahier des charges, ce festival off au même titre que le théâtre off d'Avignon. Je le veux, je l'ai voulu et nous veillerons à avoir un festival jazz dans toute la ville, aussi bien aux Moulins, à l'Ariane, à Pasteur, à Bon-Voyage, à Riquier, place Garibaldi, à Cimiez d'ailleurs sur la place du monastère et dans tous les quartiers de la cité, à Sainte-Hélène, à Saint-Antoine-de-Ginestière, à Gambetta ou au Parc impérial, etc. Nous aurons un festival off, oui, vous avez raison, Madame Grégoire-Concas, je vous approuve, il faut permettre des initiatives que je ne qualifierai pas de privées mais bénévoles, spontanées, c'est ça le off, c'est vraiment la spontanéité que nous voulons générer dans toute la cité, et l'un et l'autre pourront nous aider à reconquérir des parts de marché, parce qu'on saura que l'on vivra à Nice pendant huit jours, pendant dix jours pour certains qui choisiront notre destination, une fête du jazz extraordinaire, que ce soit dans les places que nous réserverons ou dans l'ensemble de la cité où nous partagerons tout cela.

J'ajoute, et je vous remercie pour la position qui est la vôtre et qui finalement n'est pas très éloignée de la nôtre, que sur le tarif je ne pense pas avoir la réponse absolue. Je sais une chose c'est que, sincèrement, pour moi qui suis tenté de démocratiser le plus possible la culture, j'ai initié les journées « C'est pas classique », j'ai initié « 06 en scène », ces journées du cent cinquantaire qui étaient gratuites et ouvertes à

tous m'ont démontré une fois de plus que permettre cette démocratisation de la culture n'était pas rabaisser la culture. De la même manière, nous avons voulu la gratuité des musées. Nous devons permettre aux étudiants, aux familles les plus modestes d'avoir accès aussi à ce festival. Les tarifs qui étaient appliqués et sur lesquels on montait de niveau chaque année étaient rédhibitoires pour un certain nombre de personnes qui, en termes de pouvoir d'achat, étaient bloquées. Je ne sais pas si on est juste ou si on ne l'est pas, et je dois dire que vous semez le doute en moi, notamment sur une partie de la billetterie qui sélectionnerait plutôt telle scène qu'une autre ; je ne sais pas s'il ne faut pas offrir un accès global, s'il ne faut pas, par rapport aux places qui sont réservées à l'avance, procéder d'une manière pour celles qui sont prises spontanément, offrir plusieurs choix possibles, soit l'accès global, soit une seule scène. Je reste complètement ouvert à la discussion sur ce sujet. Aujourd'hui il faut qu'on lance la délégation de service public sur la base du transfert, sur la base de la globalité du cahier des charges, je vous propose simplement que l'on ait un petit groupe de travail qui affine les choses dans les jours qui viennent, autour de Muriel Marland, pour préciser l'ajustement sur l'ouverture la plus large en termes de gamme sur la tarification, en prenant en compte les remarques qui sont les vôtres, j'y suis totalement ouvert.

Si vous en êtes d'accord, sur cet aspect, on retient que l'on monte un groupe de travail pour approfondir encore cette ouverture sur la tarification et sur la diversité et la diversification que nous pouvons proposer, où pourraient être prises en compte un certain nombre de vos remarques. Pour le reste, c'est mon choix, je l'assume et, avec ma majorité que je remercie de m'avoir soutenu sur ce choix qui n'était pas évident et pas facile, je pense que nous n'aurons qu'à nous en réjouir.

Dois-je ajouter que même si nous remontions sur Cimiez à un meilleur niveau, s'agissant de la capacité de Cimiez en termes d'accès et de sécurité, sachant qu'il n'y a pas de transport, il n'y a pas de places de stationnement, il y a des nuisances qui génèrent de la part de tout le quartier, de tous les comités de quartier, chaque année, des centaines de pétitions, alors que là nous sommes dans un lieu où il y a le tramway, le transport, les parkings de stationnement, tout ce qu'il faut en termes de sécurité à proximité, nous avons à Cimiez un maximum de potentiel d'accès de 6 000. Cela veut dire que si l'on réussissait, en montant en gamme, à passer de 4 100 à 6 000, nous n'atteindrions jamais, Monsieur Chauvet, les 9 500 entrées potentielles que nous avons dans le jardin Albert-1^{er} ; 9 500 accès potentiels que nous avons étudiés. Et donc, parce que je préfère viser le plus haut possible pour redonner toute la dimension nécessaire au festival du jazz, voilà aussi une raison de plus qui m'amène à proposer ce choix au Conseil municipal.

Pour le reste, Madame l'Adjoint, je vous laisse la parole.

Mme MARLAND-MILITELLO.- Merci. Je ne reviendrai pas sur ce que vient d'expliquer très clairement monsieur le maire. Je peux quand même faire un ajout, c'est vous dire que l'on pourra, lors des discussions avec les candidats, leur démontrer que ces manifestations au théâtre de verdure et au jardin Albert-1^{er} leur coûteront moins cher, ils n'auront pas à payer les navettes et le théâtre de verdure dispose déjà de l'installation technique. Cela nous permettra de leur imposer des prix moindres pour les tarifs.

À propos du changement de lieu et du moment où l'on présente la délibération, pour ajouter à ce que vient de dire le maire, Monsieur Chauvet, ce n'est pas du tout trop tard, car dans ce genre de procédure nous avons affaire à des gros entrepreneurs de spectacles et l'appel à projet va démarrer le 9 juillet.

Que vont faire ces gros entrepreneurs ? Pour présenter leur candidature, ils vont proposer en même temps, indépendamment des tarifs et de l'organisation, une programmation que nous allons juger. Cette programmation, ils pourront commencer à la faire dès le 9 juillet 2010 pour 2011. Ils auront donc un an devant eux et je peux déjà vous dire que la plupart d'entre eux ont déjà prévu leur programmation, car ils savent bien que la DSP s'arrête en janvier 2011.

On ne prend donc pas du tout cette procédure trop tard, au contraire, on a pris le temps de la réflexion et souvent, ce qui manquait peut être précédemment, c'est le temps de la réflexion. On a pris le temps de la réflexion et ce n'est pas un problème de compétences, nous avons toutes les compétences à la mairie, c'est un problème de moyens. Plus on demande des moyens techniques pour une manifestation précise, ces moyens techniques sont payés à l'année, ils ne sont pas intéressants, ils nous coûtent beaucoup plus cher que de faire appel à une entreprise pour un mois, pendant ce temps-là on ne paye pas des gens à plein temps avec moins de travaux. On a donc tout à fait raison de faire appel aux moyens techniques et humains d'une entreprise et l'on a tout à fait raison de changer de lieu, le maire vous l'a très bien expliqué, quant aux nuisances sonores : d'un côté il y a la mer, de l'autre côté des hôtels tous insonorisés, avec des touristes qui sortent la nuit et qui sont très contents non seulement de pouvoir prolonger leur soirée dans un restaurant, mais également de pouvoir écouter de la musique, eux, sans rien payer.

Je voulais aussi vous dire à propos de l'équilibre financier, cela me paraît très important et le maire l'a très bien dit, que nous pourrions faire preuve de discussion. Je crois que pour le festival du jazz, on a tout dit.

Ce que je voudrais également dire pour la délibération n° 4.2, Monsieur Chauvet, pour l'AIEN, avec la direction générale adjointe de la culture et monsieur Olivier-Henri Sambucchi, nous avons obtenu les documents de l'AIEN, nous les avons, tout le monde peut donc les consulter, vous êtes un train en retard.

Pour la Diacosmie (délibération n° 4.12), Monsieur Chauvet, si l'on ne construit pas à la Diacosmie des costumes et des décors pour les prochaines productions, c'est parce qu'ils sont déjà construits. Si vous regardiez bien la programmation, vous verriez qu'on a loué des productions, c'est donc une mutualisation des moyens pour avoir de très belles productions à un moindre coût, vous ne voudriez tout de même pas que l'on reproduise des décors et que l'on refasse des costumes qui existent déjà à la Diacosmie. Je vous signale que c'est cette municipalité, et non la vôtre, qui a eu le souci d'utiliser à meilleur prix et à meilleur coût la Diacosmie et à laisser le moins de temps de liberté aux salariés qui y travaillent. Votre intervention est donc complètement fautive.

J'en ai terminé, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Je vais mettre aux voix la délibération n° 4.1.

M. INJEY.- Une précision.

Mme GREGOIRE-CONCAS.- J'aurais besoin d'une petite précision, Monsieur le Maire, par rapport à ce que vous avez dit sur la tarification. La difficulté est que ce que j'ai soulevé, qui me pose véritablement problème et qui dirigeait mon vote, figure dans le rapport. Le supprimez-vous ?

Où en est la rédaction du cahier des charges ? Cela va déterminer la rédaction du cahier des charges et je ne voudrais pas que les travaux de cette commission prennent trop de temps.

Mme MARLAND-MILITELLO.- C'est sujet à discussion, cela ne veut pas dire que cela restera, on le soumet à discussion.

Mme GREGOIRE-CONCAS.- Oui, mais c'est noté dans le rapport ; est-ce qu'on modifie le rapport ou pas ?

Mme MARLAND-MILITELLO.- Nous allons en discuter au sein du comité.

Mme GREGOIRE-CONCAS.- Mais qu'est-ce qu'on vote ?

M. LE MAIRE.- Simplement, je diffère ce vote. Je veux vérifier juridiquement dans quel cadre nous pouvons voter la délibération en retirant la partie tarification qui peut être soumise à une commission *ad hoc*, par exemple, et d'ici la fin de la séance, je remettrai la délibération au vote pour que nous ayons toutes les précisions utiles pour être sûrs de ne pas commettre d'erreur juridique sur le vote que nous allons émettre. D'accord ?

Mme GREGOIRE-CONCAS.- Merci.

M. LE MAIRE.- Je ne retire pas la délibération, je la remettrai en discussion dans la soirée pour vous apporter toutes les précisions à cette question.

Je mets au vote la délibération 4.2.

M. le MAIRE.- Je veux en venir à la délibération qu'a présentée tout à l'heure madame Muriel Marland-Militello sur le festival du jazz et je vous propose, Madame Frédérique Grégoire-Concas, une nouvelle version dans laquelle, dans le paragraphe 3 au 1^{er} alinéa, nous rajoutons « *Les candidats devront proposer un tarif unique donnant accès à l'espace intégral, y compris les scènes 1 et 2.* » C'est sur cette base que nous établirons, conformément au reste de la délibération, des tarifs différenciés en fonction de telle ou telle catégorie, la condition sociale, les étudiants, etc.

C'est sur cette base que je soumetts à votre vote le rapport **4.1** de délégation de service public pour l'organisation du Nice Jazz Festival pour les années 2011, 2012 et 2013 et le lancement de la procédure. Ces explications données, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport 4.1 est donc ainsi adopté.

La délibération n°4.1, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue. l'unanimité.

La délibération n° 4.14, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.